N°15

Le Turlupin

Le journal de l'association Senlis Est quartier Saint Vincent

www.senlis-bastion.fr

Éditorial

Sommaire

Édito..... p1
Notre association p2
Reportage « Nos voisins… » p3
Les vignobles à Senlis p5
Dame Bouillotte..... p8
Drone de bête p10
Coup de cœur du Turlupin p11
Informations circulation p11
Annonces..... p12

Tel : 03 44 53 03 05

Après l'Avent

En cette période de l'Avent, il nous semble approprié de songer à l'après, au présent et au temps passé. L'année qui vient de s'écouler a vu son lot de joies et de satisfactions de toutes sortes mais aussi d'évènements tragiques et de disparitions. Des voisins de longue date nous ont quittés, nos pensées vont souvent vers eux. D'autres sont arrivés, plus jeunes, plus actifs, redonnant vigueur et jeunesse à nos rues et à notre quartier. Des travaux de voirie ont été réalisés et le seront encore. Certaines demeures sont en vente, d'autres en pleine rénovation, quelques-unes semblent tristement abandonnées. De nouveaux voisins s'installent, d'autres déménagent, s'éloignent par obligation de santé, un rapprochement familial ou une retraite ensoleillée. Un mouvement perpétuel réveille heureusement nos rues somnolentes. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » citait déjà Lavoisier mais les changements de visages ou de façades ne modifient en rien la vocation de notre association : protéger notre patrimoine de pierres, veiller et améliorer notre cadre de vie, créer et entretenir nos liens de voisinage avec des actions ponctuelles et une solidarité permanente. Ce dernier éditorial de l'année invite donc nos fidèles adhérents à renouveler leur inscription et convie les nouveaux venus à découvrir nos actions et à intégrer notre association. C'est l'objet de l'article « Notre association a besoin de vous ». Ce Turlupin de l'Avent commentera, mots et images à l'appui, notre après-midi « Nos voisins ont du talent ». Il vous parlera aussi d'un temps où la vigne se cultivait et participait à la prospérité de notre quartier Saint-Vincent. Et pour rester dans ce thème, rappelons que Saint-Vincent est le patron des vignerons ! Nous clôturerons ce sujet avec la petite nouvelle humoristique du jour. Vous serez enfin invités à notre assemblée générale du 21 janvier 2017, vœux, adhésions et galettes des rois assurés.

Chers adhérents, chers voisins actuels ou futurs, nous vous souhaitons un joyeux Noël et d'heureuses fêtes de fin d'année. Que 2017 vous apporte santé, paix, amour, prospérité et sérénité, que du bonheur pour bien résumer !

Joëlle Bosschem

Notre association a besoin de vous !

Notre association compte régulièrement tous les ans plus de 100 adhérents cotisants. C'est tout à fait remarquable pour notre quartier qui comporte environ 250 adresses. C'est le signe d'un soutien encourageant à nos membres organisateurs.
Seulement ce modeste soutien financier ne suffit pas à entretenir et à garantir nos activités dans la durée.
Nous avons besoin de chacun de vous. Comment ?
Dans le cadre de nos objectifs beaucoup a été fait **avec des moyens purement bénévoles :**
- **Communication** : Publication de notre **journal, « Le Turlupin »** (nous en sommes au n° 15 !) ; notre **site Internet : www.senlis-bastion.fr** ; création d'une vingtaine de **textes bilingues d'explications de lieux historiques ou pittoresques de notre quartier**, diffusés par panneaux ou par vidéos sur notre site Internet.
- **Rencontres et Animations :** Galette des rois ; fête des voisins ; visite du parc de Valgenceuse ; concerts sous les arbres ; Broc'Conte (vide grenier devant sa porte) ; et dernièrement « Nos voisins ont du talent ! ».
- **Cadre de Vie** : Expression des attentes des habitants du quartier, rapportées régulièrement dans « Le Turlupin », et défendues auprès des élus municipaux.
- **Mise en valeur du Patrimoine** : Le nom de notre site Internet (***senlis-bastion.fr***) illustre bien de façon permanente notre souhait de voir réhabilité ce Patrimoine historique majeur. Nous avons eu le plaisir de voir la Chapelle de la Charité « reprendre du service » dans le cadre de sa fonction initiale.

Toutes ces actions ont été réalisées grâce à la contribution d'une équipe réduite, très réduite ! Certains membres très actifs ont quitté le quartier ou leur engagement pour d'autres fonctions.

Petits rappels de nos statuts *Notre Association a pour objet la mise en valeur du patrimoine culturel et environnemental du quartier et le développement des liens entre ses habitants. Elle peut être aussi l'intermédiaire de ses adhérents auprès des élus locaux et pouvoirs publics sur tout sujet permettant d'améliorer la qualité de vie du quartier.*

Il faut réaliser qu'en amont de beaucoup d'actions, des documents administratifs démesurés nous sont réclamés, répétitifs d'année en année pour les mêmes demandes.
Il faut réaliser que la Mairie nous demande de prévoir nos manifestations un an à l'avance et les organiser trois mois avant leurs dates.
Il faut réaliser que les appels à participation à nos manifestations auprès de nos adhérents demandent une réactivité d'engagement suffisamment ponctuelle pour pouvoir les organiser dans de bonnes conditions.
Il faut réaliser qu'il faut renouveler et innover nos projets, nos articles du Turlupin…
Il faut enfin réaliser que nos actions et propositions portées auprès des élus ont besoin d'un soutien visible et reconnu de la part de nos adhérents…

Alors, comment pouvez-vous nous aider ?

- La première chose, c'est votre **réactivité** : répondez dans les meilleurs délais aux questions qui vous sont posées ; envoyez votre participation aux manifestations qui vous sont proposées dans les temps demandés.
- Ensuite, faites-nous part de vos observations, vos propositions, quelles qu'elles soient : un évènement dans le quartier ; une idée de rencontre ou d'animation ; un sujet d'article pour le Turlupin…
- Participez au mieux de vos possibilités à l'organisation de nos animations ainsi qu'à leur publicité.
- Si vous voulez vous engager plus durablement, rejoignez-nous dans notre Comité d'Animation.

PARLONS DE TOUT CELA AU COURS DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE.
Venez sans faute ! (voir convocation en dernière page)

Jacques-Marie Broust

Reportage

Nos voisins ont vraiment du talent !

Ils nous l'ont bien prouvé ce dimanche 9 octobre. Ce fut un bel après-midi, un espace-temps, lieu et passions partagées. Une extrême connivence mêlée d'étonnement, d'admiration et de bienveillance s'est immédiatement instaurée entre tous nos talentueux voisins. Ajoutons à cela la parfaite osmose entre nos exposants et les nombreux visiteurs. Dans ce lieu magique et inspirant, dans cet espace sacré si bien nommé « La Charité », convivialité et créativité étaient donc au rendez-vous. Remercions encore le Centre Culturel Anne de Kiev pour leur généreuse hospitalité.

Quelles que soient les œuvres exposées, le talent était bien présent, talents aux multiples facettes, de l'écriture à la peinture, de la lutherie au patchwork, de la technologie et du reportage vu d'un drone à la sculpture et à la broderie, de l'art floral à la céramique, des travaux d'aiguilles à la décoration ou à l'informatique, les talents les plus éclectiques s'exposaient et étonnaient. Nous avons découvert nos voisins avec un regard différent et admiratif. Ce fut une rencontre sympathique, révélatrice et originale.

Odile nous a transformé la rue de la Poterne en rue tropicale.

Cette première édition de « Nos voisins ont du talent » a donc été en tous points une parfaite réussite, un rendez-vous qu'il ne fallait pas manquer. Saluons les organisateurs, les bénévoles, les exposants et les visiteurs pour leur intérêt à notre manifestation et l'enthousiasme qu'ils ont mis à y participer. Un grand merci à eux.

« Nos voisins ont du talent », un évènement quasi-unique, qu'il ne sera possible de reproduire que dans quelques années avec l'arrivée de talents nouveaux. Une rencontre ayant toujours pour toile de fond cette convivialité réconfortante qui donne envie de continuer à innover et à animer notre association.

Nous comptons sur vous pour des idées fédératrices et une participation active à nos diverses actions et manifestations. Toute aide, toute participation nous seront précieuses.

Le reportage photo complet de la journée « Nos voisions dont du talent » est disponible sur le site de l'association : **http://senlis-bastion.fr/?p=1883**

Vous trouverez également en suivant ce lien le reportage d'un de nos talents, Raphaël Soler, réalisateur et pilote de drone, sur notre quartier. Une superbe balade en perspective pour des lieux qui le valent bien ! Merci à Raphaël pour sa générosité et son talent.

Joëlle Bosschem

Les vignobles à Senlis au Moyen-Âge

Bien qu'il n'y ait plus aujourd'hui de vignobles dans nos campagnes, la culture de la vigne n'en a pas moins été pendant le Moyen-Âge, du Xe au XVe siècle, une des principales ressources de la région de Senlis. Déjà en déclin au début du XVIIe siècle, les vignobles n'ont pratiquement disparu qu'au XIXe siècle.

Pourquoi la culture des vignobles et le commerce du vin étaient-ils possibles et même florissants au Moyen-Âge ?

Depuis des temps immémoriaux, depuis Noé semble-t-il, la vigne a constitué un patrimoine, une source de richesses considérable. Les empereurs romains considéraient comme indispensable d'avoir une vigne près de leur Palais. Cette règle a été suivie par les rois de France jusqu'à Louis XIV. Nous savons que François Ier, charentais de naissance, était passionné de vignobles et avait façonné le sien à Coucy en plants de Grèce, « afin d'acclimater ces cépages les plus nobles du monde ».

Causes du développement du vignoble au Moyen-Âge dans notre région

Ce développement du vignoble dans notre région provient d'abord de la nature du sol, dont les éléments calcaires se rapprochent souvent de ceux que l'on trouve en Champagne. La nature du sol permettait également la construction facile de celliers et de caves.
Mais surtout, nos régions bénéficiaient de facilités de transport pour amener le vin sur la région parisienne, en utilisant le cours de l'Oise. Elles étaient également assez bien placées pour le commerce du vin vers les Flandres, auquel les rois de France attribuaient une grande importance afin de servir de compensation aux importations de drap.
Il y a une autre raison économique et politique qui a amené les Capétiens à favoriser le développement du vignoble de nos régions. Il faut réaliser, en effet, que le domaine royal ne comportait encore ni la Bourgogne, ni le Bordelais ni le Midi. Il était donc essentiel, pour la consommation des villes comme pour l'exportation, d'avoir des vignobles proches de Paris et de la Flandre.
Le vin de Senlis, notamment, était assez apprécié pour qu'en 1302 Philippe Le Bel mande au bailli de Senlis de lui procurer 500 tonneaux de vin provenant de la région.
Un autre élément qui a permis de développer la culture de la vigne, ce sont les avantages d'ordre social et économique accordés aux vignerons. Ainsi le cultivateur qui défriche la terre du bailleur et qui y a planté une vigne est récompensé par l'attribution pour partie du sol, d'une véritable propriété transmissible. Le vigneron devient donc ainsi indépendant pour ces terres et va devenir un des grands bénéficiaires du mouvement des communes au XIIe siècle.

Les vignobles ecclésiastiques
Mais les vignobles les plus importants semblent avoir été les biens ecclésiastiques. Depuis la période gallo-romaine, les évêques et plus tard les abbayes ont toujours tenu à avoir des vignobles.
L'abbaye de la Victoire avait des vignes à Villemétrie, ainsi que l'évêché de Senlis. L'évêque Adam avait acquis de Gauthier de Villemétrie une autre vigne près du mur de l'abbaye de la Victoire et une vigne près du chemin qui conduit d'Aumont à Creil. La collégiale Saint-Rieul avait également, en raison de la fondation de Saint-Jean-Pied-de-Leu, en avril 1353, des vignes à Villemétrie.

Les vignes dans l'agglomération de Senlis
Étant donné la valeur des vignes et le soin que l'on apportait à leur culture, il n'est pas étonnant que chacun ait essayé d'avoir son propre clos. En compulsant l'ouvrage de l'abbé Muller sur les rues de Senlis, on relève le clos de vigne des Ansoult, qui en étaient propriétaires en 1323**,** tenant au dos des Capucins et aux remparts en 1537 (rue Adam Ansoult : actuelle rue Saint-Yves-à l-Argent).

Contestations et procès sur les vignes à Senlis
Bien entendu, puisque le vignoble constituait au Moyen-Âge une des richesses de la région, chacun essayait de vendre son vin aux meilleures conditions afin d'échapper aux redevances et taxes, d'où une série de procès, parfois pittoresques :
a) Le droit de tonlieu, qui correspond un peu à la taxe locale que nous connaissons était applicable aux diverses marchandises, mais le chapitre de Senlis estimait que, pour son vin, il devait échapper à cette taxation, si bien que les chanoines, chapelains et autres, avaient pris l'habitude de vendre leur vin dans le cloître de leur cathédrale, qui était devenu, à certaines époques, un petit entrepôt de futailles.
La commune, privée de son droit de tonlieu, intervint. On arriva à une transaction en avril 1215**,** mais il fallut la faire confirmer par le roi Saint-Louis lui-même, en novembre 1237. Désormais, les chanoines, chapelains et clercs de chœur, demeurant au cloitre, ne pouvaient faire vendre leur vin par leurs sergents ou autres.
b) Pour les dîmes, le chapitre essayait d'en percevoir autant que possible, notamment sur les vignobles de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis. Mais l'abbé de Saint- Vincent ne l'entendait pas ainsi et il fut décidé, dans une sentence arbitrale de 1293, que les religieux devaient payer la dîme pour lesdites vignes en s'en réservant toutefois 1/3.

Coutumes et usages concernant les cadeaux en vin
Pour fêter la venue d'un roi, d'un Prince, de grands personnages, il était de coutume de leur offrir des vins. Ainsi il a été noté en 1463-1464 «*Dépense de 55 livres pour l'achat de 6 muids de vin donnés au roi et a Monseigneur de Berry, son frère, a l'occasion de leur entrée a Senlis à leur retour du sacre… et de 13 livres parisis pour le vin présenté aux grands personnages qui formaient la suite du roi* ».

Mode de Culture de la vigne
Dans nos régions, par crainte des gelées, la culture se faisait en vignes hautes soit sur échalas[1], soit en hautain, c'est-à-dire en faisant grimper la vigne sur des arbres, notamment sur des pommiers ou des pruniers suivant une méthode pratiquée en Italie.

À propos des échalas
La proximité des forêts et les droits accordés aux abbayes comme aux particuliers de prendre dans les forêts le bois nécessaire pour les échalas et les tonneaux et même parfois pour les charrois, a motivé de nombreuses réglementations. Les coupes qui s'en suivirent amenèrent une certaine dégradation des forêts. François Ier réagit à ce sujet en défendant de se servir du chêne pour les échalas dans les vignes, sous peine de confiscation. Le chêne devait être consacré aux constructions. …

[1] **Échalas** : bâton ou pieu (en châtaignier, chêne ou acacia) d'environ 1 à 2 mètres enfoncé en terre qui soutient un cep de vigne.

Les métiers de la vigne

Nombre de textes devaient nécessairement intervenir pour réglementer la profession de vigneron. L'ordonnance de 1350 devait fixer pour tout le royaume le salaire journalier des vignerons, en distinguant les tailleurs des simples piocheurs. Guillaume Germain, bailli de Senlis, fixait de même pour la région les heures de travail des ouvriers employés aux vignes. Il y avait également toute une réglementation pour les tonneliers qui *« ne pouvaient ouvrer par nuit dudit métier, s'il n'est pas nécessité pour sauver le vin en son vaissel* » Il nous reste d'ailleurs un certain nombre de contrats d'apprentissage au métier de tonnelier.

Au moment où l'on approchait de la récolte, il fallait conserver les vendanges et éviter le maraudage. Il y avait, de ce fait, des garde-vignes qui devaient effectuer des rondes de nuit et dont le principal salaire était des amendes qui pouvaient atteindre 60 sols.

Quant aux vendanges, elles ne pouvaient commencer qu'à une date précise déterminée à la suite de la visite des vignes par les notables. Cette règle continua d'ailleurs jusqu'à la Révolution. A partir de 1790, ce fut une commission qui devait fixer dans chaque commune la date du ban des vendanges et cette règle ne devait cesser qu'à la fin du XIXe siècle

Il fallait enfin fixer le prix du vin, ce qui impliquait d'importantes réunions à l'époque de la Saint-Martin.

M. Roche nous a rappelé les règles en vigueur à Ribemont, le 10 novembre de chaque année, veille de la fête du Bienheureux Saint-Martin. Le maire, les échevins et le syndic de la cité de Ribemont se réunissaient pour « apprécier » le vin nouveau en vue du paiement des censives. Les sergents avertissaient tous les marchands de vin et cabaretiers de comparaître et d'apporter chacun une petite mesure de vin de la récolte de l'année.

Diminution progressive du vignoble à partir du XVe siècle

La richesse qu'apportait à nos régions la culture de la vigne ne cesse de décroître à partir de la fin du XVe siècle La guerre de Cent ans avait décimé nos régions et avait forcé dans bien des cas à abandonner les cultures. Lorsque la paix fut revenue, chacun chercha d'abord à assurer sa subsistance immédiate et nombre de vignes ne furent pas remises en état, d'autant qu'un vignoble ne commence à rapporter qu'au bout de cinq ans.

Mais le facteur déterminant de la diminution du vignoble provient de ce qu'à la fin du XVe siècle, la Bourgogne, à la mort de Charles Le Téméraire, le Maine, l'Anjou, la Guyenne et le Bordelais, après le départ des Anglais, étaient rentrés dans le domaine royal. Il fallait assimiler ces régions, faire place à leurs produits, d'autant qu'ils étaient de qualité, si bien que les vins assez médiocres de nos régions durent faire place aux crus de Bourgogne et du Bordelais.

C'est dans ces conditions qu'un édit du 14 août 1577 porta un coup fatal au vignoble de la région de Senlis et des environs, en interdisant à la population parisienne de s'approvisionner en vin à moins de 20 lieues de la capitale, c'est-à-dire 88 kilomètres.

Cet édit a eu pour conséquence une augmentation considérable de taxes pour les Parisiens. Mais, en dehors de l'enceinte de la Capitale, on pouvait boire tous les vins sans avoir à payer ces droits fiscaux particulièrement élevés. Les habitants de Paris prirent alors l'habitude d'aller boire, hors de la ville, le vin qui venait des régions proches, comme la nôtre. Le vin était aigrelet, ou « guinguet» en vieux français, et c'est de cette épithète qu'est venu le nom de guinguette.

À Senlis, un arrêté municipal prescrivait chaque année, et encore en 1861, l'inventaire « des vins récoltés et fabriqués sur la commune».

Jacques Marie Broust, d'après une publication de

André MOREAU-NERET,
Président de la Société historique de Villers-Cotterêts, et de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne

Dame Bouillotte

Marie-Amélie avait accepté de bonne grâce son transfert en maison de retraite. Elle était persuadée qu'elle trouverait à « La cerisaie rose» plus d'agrément et de liberté que chez son fils, notaire de son état et maître de cérémonies funèbres par son allure. Son notable garçon était pisse-froid de naissance, avare de tendresse, de tolérance, de fantaisie et surtout de ses euros. Quand à Clémence, son épouse, née « de la Boiterie », elle portait tout aussi mal son joli prénom que ses tenues de dame patronnesse. Depuis peu, fidèle à son noble patronyme, elle s'était même mise à claudiquer ! Les deux dernières années de Mam (Marie-Amélie), à leur domicile n'avait donc été que contraintes et frustrations pour la vieille dame, un purgatoire intégral, un purgatif radical et surtout, vu son grand-âge, l'antichambre de l'enfer. A-t-on idée de tout interdire à une vieille de 85 ans sous prétexte que ce n'est plus de son âge ! Et après tout, c'est quoi l'âge ? Son lugubre fils et son épouse coincée, eux étaient vieux, pas elle ! Son notaire de rejeton l'avait toujours été. Il était né comme ça, dès le berceau, avec d'impressionnantes rides du lion et une bouche aux plis d'amertume tombant sur ses bavoirs. Mam s'était même amusée à lui tricoter une layette grise qui lui allait fort bien ! Marie-Amélie dut renoncer à vêtir son vieux bébé de la sorte car la bourgeoisie familiale et sociale s'insurgea. Les traditions séculaires de rose, de blanc ou de bleu en matière de layette se devaient d'être respectées et un futur notaire en babygros tout gris ne saurait être toléré dans cette honorable maison. Sous la pression, Mam reprit mollement ses aiguilles et, contrainte et forcée, entreprit de tricoter du bleu… un bleu si tristounet, si désespéré, tellement fade et passé qu'il fit regretter à tous le gris honnête, vigoureux et visionnaire qu'elle avait initialement suggéré avec son tricot et son instinct qui vraiment ne lui disait rien.

Quarante ans durant, l'incident fit mine d'être clos. Mam éleva son fils sans toutefois parvenir à lui insuffler la joie de vivre, la fantaisie et l'excentricité qui étaient les siennes. Viscéralement, désespérément, morbidement parlant, ce garçon ressemblait en tous points à son père, le défunt mari de Mam, PDG quatre décennies durant, des pompes funèbres générales de la région picarde.

A quatre-vingt-quatre ans, veuve, esseulée, déboussolée et un brin ruinée, Mam s'était donc résolue à aller vivre chez son notaire de fils jusqu'au jour où elle préféra, et de loin, se casser le col du fémur à l'aide du skateboard de son arrière-petits fils Gaëtan. Gaëtan, ce cher enfant, celui pour lequel elle avait spontanément tricoté une layette d'un bleu céruléen, semblable à ses yeux d'angelot, le regard de cet enfant était tardivement apparu pour illuminer ses très vieux jours et la faire rire un brin.

Après opération, prothèse, hospitalisation, rééducation d'usage, elle avait pu quitter l'étouffant domicile d'accueil notarial et filial pour intégrer le sweet home de la résidence pour seniors « La cerisaie rose ». Ouf ! Enfin libre… La cerisaie rose lui ouvrait ses portes et, toute heureuse, elle les franchit en béquillant, une bouillotte rose, parfaitement coordonnée dans les bras, tendrement escortée d'un Gaëtan hilare et complice !

Mam pouvait enfin porter ses tenues chamarrées, parfois même ses chapeaux, elle était libre de promener son déambulateur dans les couloirs ou le parc de l'établissement, de chanter à son aise, de siffler ses trilles de rossignol, libre surtout de transporter partout sa fameuse bouillotte-doudou que le notaire et sa famille lui confisquaient constamment.

Mam ne se séparait jamais de sa bouillotte, certains résidents fort lucides s'étonnaient de cette curieuse addiction. Ils étaient allés jusqu'à toucher discrètement l'objet et avaient constaté avec surprise que cette bouillotte ne bouillait point, n'était pas même tiède mais restait fraîche tout au long de la journée. Les plus valides avaient aussi remarqué que parfois la poche caoutchoutée changeait de couleur, rouge un jour, rose parfois, blanche plus rarement. Les plus malveillants (et ils étaient nombreux) avaient constaté que les changements de couleur de la bouillotte correspondaient aux

visites hebdomadaires de Gaëtan, l'arrière-petit fils solidaire et complice de Mam. Dès lors, soignants et résidants de « la cerisaie rose » surnommèrent cette sympathique mais énigmatique pensionnaire « Dame Bouillotte ».

Les saisons passèrent, les années suivirent, Bouillotte de chair et bouillotte de caoutchouc fatiguaient mais restaient toujours unies, collées l'une à l'autre à tous moments de la journée et de la nuit. Au fil du temps, la garde-robe de Mam devint moins chatoyante, les couleurs s'atténuèrent doucement, les tons pastels succédèrent aux bariolés mais ne devinrent jamais gris. Merci pour le gris ! Elle avait donné, on ne l'y reprendrait plus ! Elle chantait moins ou mal et ne sifflait plus jamais... Elle cessa également de fréquenter le salon de coiffure de la maison de retraite, le roux disparut, le blanc émergea puis submergea sa tête fatiguée.

Un soir de mai, au sortir de sa chambre, elle chuta brutalement, sa tête heurta le radiateur de fonte du couloir et sa bouillotte rouge explosa sur le sol. Elle dut attendre un long moment avant d'être secourue par l'équipe soignante qui mit un point d'honneur à s'occuper de Mam et à éponger les dégâts odorants et les bouillottes révélèrent leur secret !

Gaëtan était passé la veille, il avait changé la bouillotte de rosé de Provence pour la rouge emplie d'un Bordeaux grand cru. Ce si prévenant arrière petit-garçon avait déjà en tête la bouillotte blanche qu'il destinait à son aïeule pour la fin de la semaine, un vin d'Alsace des plus gouleyants ! Gaëtan avait un temps envisagé la bouillotte à champagne, ce breuvage titillait bien les expertes papilles de son aïeule, mais il avait vite réalisé que bulles et bouillote étaient incompatibles…

Sur les conseils avisés du Notaire gris, Mam fut donc rapatriée chez son fils. Plus claudicante et moins clémente que jamais, sa bru la mis illico à l'eau plate et lui confisqua ses bouillottes.

Mam s'éteignit un mois plus tard.

Joëlle Bosschem

Drone de bête

Son nom vient du terme anglais désignant le bourdon dont le, vol est bruyant, lent et lourd. En musique, il désigne également comme en français, une basse continue dans certains instruments (vielle, cornemuse…). Au cœur de la révolution technologique que nous vivons, il est une icône qui est partout et qui se décline dans de nombreux secteurs. Ce petit monstre de technologie inquiète autant qu'il fascine et a vite fait sa place dans notre ère, imposant sa présence et sa prise en compte dans les nombreux domaines où il essaime.

Créé après la première guerre mondiale, il nous vient du secteur militaire dans lequel il s'est énormément développé et spécialisé. Depuis, il a pollinisé le domaine civil.

Le drone est un aéronef télécommandé, c'est-à-dire sans pilote à bord. Du quadricoptère à l'octocoptère, avec 4, 6 ou 8 hélices, sa structure est généralement en fibre de carbone et il est équipé d'un système lumineux. Il est piloté depuis le sol par une radiocommande. Presque toujours doté d'une caméra, il propose de plus en plus un retour vidéo à son opérateur.

Il a la possibilité d'embarquer une charge lui permettant de réaliser des missions diverses et variées dans de nombreuses sphères d'activité : surveillance, inspection, cartographie, transport, vidéo…

Même s'il possède un champ d'application sans limite, il est trois secteurs où le drone bourdonne frénétiquement : l'audiovisuel, l'industrie et l'agriculture.

L'audiovisuel regroupe un très grand nombre de professionnels du drone. Les demandes dans ce secteur peuvent revêtir de nombreux aspects comme la prise de vue photo ou vidéo de lieux ou d'événements privés ou publics, la réalisation de clips, films ou reportages pour la télévision, ou même encore la retransmission télévisuelle en direct d'événements. Le drone se lie aux nouvelles technologies comme le 360 degrés pour une innovation totale.

L'industrie s'adjoint de plus en plus les services du drone. La collecte de données permise par le drone, notamment dans les lieux impossibles ou difficiles d'accès, intéresse particulièrement ce secteur (Calcul de cubatures de terrassement, cartographie, modélisation 3D…). Là encore le drone s'associe avec des technologies de pointe de traitement et d'analyse des données recueillies.

L'agriculture est également un marché en forte expansion pour la filière drone. Les aéronefs télécommandés sont utiles pour l'agriculture dite « de précision ». Le drone cartographie les cultures, révélateur de diagnostics il permet aussi parfois le traitement.

À savoir !

A l'heure où les drones déferlent dans le domaine civil, posant de nombreuses questions de sécurité, le secteur a été encadré par une stricte règlementation. L'entreprise prestataire doit être déclarée à la DGAC et respecter strictement la réglementation en vigueur. Pour pouvoir pratiquer, chacun des télépilotes doit disposer des diplômes obligatoires, à savoir une licence théorique aéronautique et une déclaration de niveau de compétence.

Si vous êtes intéressés à titre particulier ou professionnel, ne manquez pas de contacter notre voisin :

Raphaël SOLER
Gérant/Télépilote VUDEO
Tel : 06 67 43 82 00
mail : raphael.soler6@gmail.com Site Internet : http://www.vudeo-media.com
ou vudeo@strangebird.fr Vidéos de référence **:** https://vimeo.com/vudeomedia

Le coup de cœur du Turlupin

Nous avons découvert à notre rencontre « Nos voisins ont du talent » une romancière tellement discrète qu'elle édite sous un nom d'emprunt. **Le Turlupin** vous recommande ce court roman qui se lit avec passion ; une lecture vivante, riche d'informations, des descriptions intéressantes, sans lourdeurs, et un style agréable même pour un lecteur occasionnel. La forme en double narration produit un suspens efficace qui donne à la fin de chaque chapitre envie de connaître la suite...

Les routes de Guillaume et d'Isabelle

Par Solène Nonette

Ce roman est l'histoire d'Isabelle et de Guillaume pendant une année-clé de leur existence.
Leurs vies sont à la fois parallèles et différentes, sur la route vers Compostelle pour l'un et dans les profondeurs de la terre pour l'autre, mais le bout de leur chemin les mène l'un comme l'autre vers des horizons plus lointains.
À un moment du récit, un autre personnage relie leur histoire par-delà les siècles.

Vous pouvez commander ce livre à cette adresse : **http://www.thebookedition.com/fr/**
Pour aller directement à la page :
http://www.thebookedition.com/fr/les-routes-de-guillaume-et-d-isabelle-p-344704.html
Mais le plus facile est de chercher dans Google « **Les routes de Guillaume et d'Isabelle** »

Pour contacter l'auteur : **solene.nonette@gmail.com**

Informations circulation

- **Sens unique rue de Meaux** : Comme nous nous en avons informé dans notre précédent Turlupin (N°14), nous avons présenté à la Mairie notre proposition de réglementer en sens unique la partie Est de la rue de Meaux, ainsi que la partie Nord de la rue Saint-Yves-à l-Argent, en nous appuyant sur notre enquête de terrain. **Nous avons eu une réponse négative**, en raison du risque supposé d'augmentation de la vitesse des véhicules dans ces parties. Dommage !

- **Parking rue des Bordeaux** : Les riverains de la rue des Bordeaux et des rues adjacentes ont été unanimement irrités par un projet de la Municipalité de créer un parking utilisant pour accès un portail rue des Bordeaux. Ce projet entraînerait immanquablement des troubles inacceptables de circulation dans les voies entre la rue de Meaux et la rue Bellon qui ne peuvent en aucun cas supporter un accroissement de circulation. Une pétition a été lancée par un collectif de riverains.

  Pour avoir des détails, contacter :
  Mr Jean-Pierre Hamiot 14 rue des Bordeaux
  60300 SENLIS
  Courriel : jean-pierre.hamiot@orange.fr

Annonces

Assemblée Générale

Invitation

Comme l'an dernier, nous organiserons notre assemblée générale le :

Samedi 21 Janvier 2017 à 16h30,
Accueil à partir de 16h

À l'Hôtellerie de la Porte Bellon
salle annexe

À l'issue de notre réunion tous les adhérents seront conviés à partager un buffet et galette.
N'oubliez pas à ce propos de renouveler votre cotisation pour 2017.

Articles

Rédaction :

Jacques Marie Broust, Joëlle Bosschem, Raphaël Soler.

Merci à Annie Sardanac pour son ingrat travail de relecture et de corrections.

Vos correspondants de rues de l'association sont à votre écoute. Ils sauront réunir vos observations et vous transmettre tout évènement nouveau.

Monique Juarez Rues Bellon & St Etienne
- tel 06 95 79 33 96

Françoise Massu Rues des Bordeaux et St Yves
- tel 06 12 69 56 39

Jacques Marie Broust Rue de Meaux
- tel 06 66 21 45 68

David Marchand Rempart de l'escalade
- tel 06 08 88 47 13

Joëlle Bosschem Rues de la Poterne, du Perier et du Temple - tel 06 19 56 09 71

Alice Merand Rempart Bellevue
Rues de la Tannerie et de la République - tel 06 80 42 00 36

Chambres d'hôtes

À LA PORTE DE MEAUX

Mme Boileau
56 rue de Meaux 60300 SENLIS
03 44 63 15 24

CHEZ FRANCOISE

Mme Massu
30, rue des Bordeaux 60300 SENLIS
Email : massu.françoise@neuf.fr
Tél. : 03 44 27 86 41

FAB-HOUSE

6 rue du Périer 60300 Senlis
Tel mobile : 06 81 64 83 89
Contact : contact@fabhouse.fr

Le Turlupin
Le journal de l'association
Senlis Est Quartier Saint Vincent.
Association loi 1901
Enregistrement N° W604000919

Dépôt Légal : Aout 2011
N° ISSN : 2118-1438
Directeur de rédaction :
Jacques Marie Broust.

Courriel : **contact@senlis-bastion.fr**
Web : **www.senlis-bastion.fr**